

Vols, dégradations, incendies
Comment agir ?

en replay sur
YOUTUBE

<https://bit.ly/3MBale1>

CHAMBRINFO 28

WWW.EURE-ET-LOIR.CHAMBRES-AGRICULTURE.FR

> PRÉVENTION

Feux de champs : faire face aux risques pour éviter le danger

Depuis 2019, le Sdis 28 et la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir ont lancé, aux côtés des services de l'Etat (préfecture, DDT), du groupement de gendarmerie et des organismes agricoles (coopératives, assurances), des actions de prévention pour éviter et circonscrire les feux de champs (prévention et bons gestes, application préventive, etc.). Ils ont aussi créé une Cohorte d'agriculteurs volontaires, prête à intervenir en appui des sapeurs-pompiers en cas de feu pendant la moisson. Cette dynamique est relancée cette année, à l'approche de la saison estivale. La Chambre d'agriculture vous appelle à la plus grande vigilance et vous recommande de prendre toutes les mesures nécessaires de prévention.

Faire face aux risques d'incendies

Prévenir les départs de feu et savoir réagir en cas d'incendie est important pour moissonner sereinement. Voici les recommandations:

- disposer d'un téléphone pour composer le 18 ou le 112 en cas de départ de feu;
- télécharger gratuitement l'application préventive (développée par le Sdis28) qui permet de vérifier le

niveau de risque par zone dans le département et de renseigner l'avancée journalière de moisson: <https://moissons-agri28.glideapp.io>;

- s'équiper d'un extincteur à poudre pour le matériel et à eau pour les cultures;
- avoir une tonne à eau et un outil de travail du sol à proximité;
- faire un repérage dans la parcelle pour éviter le choc avec des pierres ou des matériaux ferreux pouvant provoquer des étincelles;
- s'assurer du bon fonctionnement de la machine (absence de fuite, filtres nettoyés régulièrement);
- maintenir une vigilance aux heures les plus chaudes de la journée;
- créer des coupe-feux en déchaumant de manière préventive.

Pour éviter les départs de feu, il est également fortement conseillé aux agriculteurs de travailler en présence d'une déchaumeuse et/ou d'une cuve. En effet, en attendant l'intervention des sapeurs-pompiers, il faut essayer de limiter la propagation du feu en déchaumant — à bonne distance du foyer et en toute sécurité — afin de constituer des pare-feux.

CONTACT :
Pawel Lisiak – 06.67.15.65.08
p.lisiak@eure-et-loir.chambagri.fr

PENDANT LA MOISSON

- DISPOSER D'UN TÉLÉPHONE** pour composer le 18 ou le 112 en cas de départ de feu.
- TÉLÉCHARGER L'APPLICATION** pour vérifier le niveau de risque par zone sur le département et pour renseigner une prévision journalière de moisson.
- S'ASSURER DU BON ÉTAT DE MARCHÉ DES MATÉRIELS** (contrôles, graissage, dépeussierage).
- FAIRE UN REPÉRAGE DANS LA PARCELLE** pour éviter les chocs avec les pierres et autres matériaux pouvant générer des étincelles.
- S'ÉQUIPER D'UN EXTINCTEUR** par engin agricole (ou s'équiper d'extincteurs à poudre pour le matériel et d'extincteurs à eau pour la culture).
- AVOIR UN OUTIL DE TRAVAIL DU SOL ET UNE TONNE À EAU** à proximité de la parcelle.
- CRÉER DES COUPE-FEUX** par déchaumage préventif en bordure, voire milieu de champ.

RÉAGIR EN CAS DE DÉBUT D'INCENDIE

- ALERER LES SECOURS AU 18 OU 112** Et indiquer précisément:
 - l'adresse (coordonnées GPS),
 - ce qui a pris feu (type de récolte, engin agricole, bâtiment...),
 - les surfaces brûlées et menacées ainsi que la longueur estimée du front de flamme,
 - les actions mises en œuvre,
 - les points d'eau à proximité (poteau, étang, mare, rivière, ...).
- TENTER DE LIMITER LA PROPAGATION DU FEU** en attendant l'arrivée des secours, par la création de coupe-feu et l'arrosage, tout en veillant à assurer votre propre sécurité.
- SE TENIR EN DEHORS DES FUMÉES**
- RESTER À UNE DISTANCE RAISONNABLE DES FLAMMES** (minimum 10 m).
- ACCUEILLIR ET GUIDER LES SECOURS** au besoin, envoyer une personne attendre les sapeurs-pompiers depuis la route principale.
- SE COORDONNER AVEC LE RESPONSABLE DES SECOURS** pour produire une action commune efficace, en toute sécurité, en suivant l'ordre de priorité des sapeurs-pompiers:
 - protéger et secourir les personnes,
 - protéger les biens (habitations, bâtiments, hangars, engins),
 - éviter la perte, d'exploitation, de cultures.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PRÉVENTIVE

Une cohorte d'agriculteurs toujours mobilisée sur le département

Il est encore temps de rejoindre « la cohorte d'agriculteurs » volontaires et bénévoles en vous inscrivant en ligne via bit.ly/42C1STf ou en scannant le QR code ci-contre. Les agriculteurs, par leur connaissance du terrain, leur proximité, leur rapidité d'action et les moyens matériels dont ils disposent, sont une force indéniable pour épauler l'action des sapeurs-pompiers en cas de départ de feu.

> CERTIFICATION

La CE2+ : une option pour votre PAC 2024

La PAC 2024, en particulier l'éco-régime, se prépare dès maintenant avec un choix à faire entre la voie « pratiques agricoles » et la voie « certification ». La Certification environnementale de niveau 2+ (CE2+) fait partie des options proposées qui vous permettent de bénéficier d'un premier niveau de paiement sur l'éco-régime. Cette certification vous offre la liberté de choisir votre assolement

sans contrainte de pourcentage et sans calcul de points.

En quoi ça consiste ?

La CE2+ consiste à valider dans un premier temps le niveau 2 de la Certification environnementale. Ce niveau vous demande, entre autres, une bonne traçabilité de vos interventions. Dans un second temps, vous devez évaluer votre exploitation sur le niveau 3, niveau Haute valeur environnementale. Il s'agit

juste d'un calcul d'indicateurs et de points. Si vous obtenez 10 points sur l'une de ces thématiques, vous pouvez prétendre à la CE2+. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez justifier de l'utilisation de deux Outils d'aide à la décision ou matériel de précision, dont un spécifiquement sur la stratégie phytosanitaire. La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir vous accompagne pour la mise en place et l'évaluation sur votre exploitation du niveau 2+

de la Certification environnementale. Depuis cette PAC 2023, elle est reconnue Structure collective, cela réduit le nombre d'audits et vous bénéficiez d'un accompagnement « clé en main » et de conseils d'experts. Retrouvez plus d'informations sur bit.ly/43BT6pt.

CONTACT :
Maud Evrard – 02.37.24.46.52
m.evrard@eure-et-loir.chambagri.fr

> BRÈVES

Baptiste Denoual rejoint la Chambre d'Eure-et-Loir

Arrivé le 1^{er} mars à la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir au poste de



« conseiller spécialisé » technico-commercial, après douze années passées au sein d'un éditeur de logiciels de gestion pour TPE/PME, Baptiste Denoual vient renforcer l'équipe en charge de l'accompagnement technique de l'outil MesParcelles et des déclarations PAC. Il a aussi pour mission de promouvoir et commercialiser les offres de services de la Chambre d'agriculture.

CONTACT :
Baptiste Denoual – 02.34.24.45.67
b.denoual@eure-et-loir.chambagri.fr

MesParcelles : 95% des abonnés le recommande

MesParcelles propose une gestion complète de votre exploitation, de la gestion parcellaire, en passant par la traçabilité de vos interventions, et en allant jusqu'au calcul de marge semi-directe. Simple d'utilisation et mobile, MesParcelles vous accompagne au quotidien. Nous proposons des démonstrations gratuites, n'attendez pas pour prendre rendez-vous au 02.37.24.46.00 mesparcelles@eure-et-loir.chambagri.fr

Conseil stratégique phytosanitaire

Le Conseil stratégique phytosanitaire (CSP) concerne toutes les exploitations agricoles utilisatrices de produits phytosanitaires, à l'exception des exploitations certifiées AB à 100% ou HVE niveau 3. Le CSP vous sera demandé pour valider votre Certiphyto. En son absence, vous seriez dans l'impossibilité de le renouveler et d'acheter des produits phytosanitaires. La Chambre attire votre attention sur l'urgence et les délais d'obtention, en particulier si vous devez renouveler votre Certiphyto début 2024. Contactez-la pour connaître la date à laquelle vous devrez passer votre CSP.

CONTACTS :
c.berce@eure-et-loir.chambagri.fr
(Thymerais, Beauce chartraine) ou
a.roux@eure-et-loir.chambagri.fr

